

<b>QUESTION DP - REUNION DU 24 JANVIER 2012</b>	
<b>Q2012-01-01</b>	<b>PANNEAU</b> <p>Cette question sera posée chaque mois jusqu'à ce que nous ayons gain de cause. Depuis la modification des panneaux syndicaux, nous n'avons plus de place pour afficher nos questions DP.</p> <p><b>Question :</b>            Trouvez-nous un endroit pour pouvoir les afficher, et ne nous dites pas de les mettre sur notre panneau syndical, <i>(ce que, malheureusement, nous faisons pour l'instant)</i>.</p>
<b>Q2012-01-02</b>	<b>PARKING</b> <p>Cette question sera posée chaque mois jusqu'à ce que nous ayons gain de cause. Nous demandons que le dos d'âne du dernier étage soit abaissé.</p> <p><b>Question :</b>            Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
<b>Q2012-01-03</b>	<b>MEDAILLE DU TRAVAIL</b> <p>Carrefour est une grande société cotée en bourse ; aussi, nous nous étonnons que les employés qui ont eu le mérite de rester de nombreuses années au sein de la société et à qui l'on demande d'être engagés, motivés et attentionnés, ne puissent se voir décerner la médaille du travail et le chèque qui va avec ; ce serait, pour ces personnes une reconnaissance qui semble ne plus faire partie de la politique homme actuelle de Carrefour. Ne serait-il pas concevable qu'une société comme la nôtre ne puisse prendre exemple sur des petites entreprises qui pratiquent ce genre de rituel ?</p> <p><b>Question :</b>            Qu'en pensez-vous ?</p>
<b>Q2012-01-04</b>	<b>ODEURS NAUSEABONDES</b> <p>Il est de plus en plus fréquent d'inhaler des odeurs nauséabondes dans le magasin.</p> <p><b>Question :</b>            Comptez-vous régler ce problème ?</p>
<b>Q2012-01-05</b>	<b>REDI</b> <p>Lors d'une précédente réunion, vous nous avez informés que la REDI était faite par les niveaux IV.</p> <p>Or, Stéphane MAURILLON, responsable du rayon 12 a menacé toute l'équipe de lui imposer des coupures si la REDI n'était pas faite par tous les niveaux. Le chantage serait-il devenu une nouvelle forme de management à Carrefour ?</p> <p><b>Question :</b>            Comptez-vous rappeler à M. MAURILLON les tâches que doivent réaliser chaque membre de son équipe selon leur niveau ?</p>
<b>Q2012-01-06</b>	<b>MALADIE</b> <p>Vous nous demandez de téléphoner à notre responsable pour le prévenir en cas d'arrêt maladie, ce qui est normal. Toutefois, pouvez-vous rappeler à vos cadres et notamment Stéphane MAURILLON que le mépris et la critique en cas d'appel n'est pas une manière très appropriée.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
<b>Q2012-01-07</b>	<b>CONVOCATION</b> <p>Le retour d'accident de travail, ou d'arrêt maladie évolue au sein de l'entreprise. Le 4 janvier 2012 une employée a été convoquée par son manager, Sébastien LOPVET, accompagné lui-même par Jean-Christophe EYDENS, chef de secteur PGC et Isabelle JANEX, responsable paie et membre du comité RPS.</p> <p>Cette convocation avait pour but de l'inciter à changer de rayon et de passer au service caisse ; cette employée a bien entendu refusé. A plusieurs reprises, nous vous avons informé en personne, lors des réunions DP et par courrier que cette procédure est illégale. Vous et votre encadrement n'êtes pas docteurs, seule la médecine du travail est habilitée à convoquer un employé à son retour d'arrêt maladie ou d'accident de travail.</p>

	<p><i>(Un courrier vous a été remis ainsi qu'à l'inspection du travail)</i></p> <p><b>Question :</b> Quand allez-vous cesser de telle pratique ?</p>
<b>Q2012-01-08</b>	<b>RPS</b>
	<p>Suite à la convocation d'une employée à son retour d'accident de travail par trois membres de votre encadrement, dont Isabelle JANEX qui fait partie du groupe RPS, le syndicat Force Ouvrière souhaite au vu des circonstances que Mlle JANEX et vous-même démissionnez du Groupe RPS.</p> <p>Elle, par ses actions qui vont à l'encontre du rôle qu'elle est censée avoir, et vous pour tolérer de telle pratique au sein de l'établissement <i>(Un courrier vous a été remis ainsi qu'une copie à l'Inspection du Travail.)</i></p> <p>Nous attendons une réponse de votre part.</p>
<b>Q2012-01-09</b>	<b>ALERTE</b>
	<p>Le mercredi 4 janvier je vous ai fait part d'un problème au niveau de lingettes destinées au nettoyage (elles étaient périmées et de plus, de part leur composition, peuvent être dangereuses et contre- indiquées pour certaines personnes).</p> <p>Vous nous avez assurés que le nécessaire serait fait. Cependant, celles-ci étaient toujours disponibles et n'ont été retirées que jeudi grâce à l'intervention d'autres personnes.</p> <p>Expliquez-vous sur ces faits.</p>
<b>Q2012-01-10</b>	<b>INTERROGATION</b>
	<p>Suite à tous ces problèmes, le syndicat Force Ouvrière s'inquiète et vous demande si la santé physique et mentale des employés dans l'entreprise est une de vos priorités ? Ce serait peut-être un sujet à aborder par votre groupe RPS ?!!!!</p> <p>Nous attendons une remise en question et une réponse de votre part.</p>
<b>Q2012-01-11</b>	<b>FROID</b>
	<p>Le froid étant arrivé, les employés travaillant vers les portes de la réserve se « gèlent ». Il serait bon de faire le point sur les tenues éventuelles à leur remettre pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions (gilets, gants, doudounes, etc.)</p> <p><b>Question :</b> Pour éviter des arrêts de travail et des convocations illégales du personnel, pouvez-vous faire le nécessaire ?</p>
<b>Q2012-12</b>	<b>PROBLEME INFORMATIQUE</b>
	<p>A deux reprises déjà, des clients du magasin se sont entendus dire par l'hôtesse d'accueil, que suite à des problèmes informatiques, seuls le paiement en espèces et par chèque seraient acceptés.</p> <p><b>Question :</b> D'où viennent ces problèmes ? Ont-ils été résolus pour que cela ne se reproduise plus à l'avenir ?</p>